

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 20 Février 2014

INVESTISSEMENTS

12 - INSERTION SOCIALE

12.2 - Axe Bus de la Voie du Canal de Saint Martory (VCSM) - Bilan des actions d'insertion sociale dans les marchés de travaux

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU, MAUREL, MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON, SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND, LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

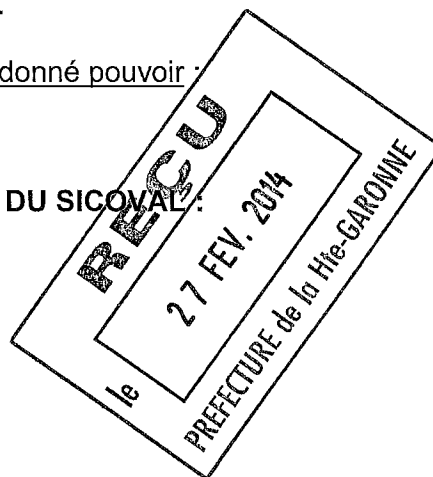
Etaient présents :

MM. BACOU, EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.



Exposé de Monsieur le Président :

1° Préambule

Par délibération D.2011.12.12.9.1 du 12 décembre 2011, le Comité Syndical du SMTC a approuvé la signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre par la Cellule d'insertion d'une clause d'insertion sociale dans les marchés conclus par la SMAT, pour un montant maximum de 28 875,00 € HT sur cette opération.

Par délibération D.2012.10.03.12.2 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical du SMTC a approuvé le transfert de ladite convention à l'association TOULOUSE METROPOLE EMPLOI, suite au transfert de la Cellule Insertion de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse à Toulouse Métropole Emploi.

TOULOUSE METROPOLE EMPLOI était donc chargée d'assurer le calcul et le suivi de la réalisation des heures d'insertion sociale sur l'ensemble des marchés ci-après présentés.

Le bilan de l'Axe Bus de la Voie du Canal de Saint Martory (VCSM) est le suivant :

2- Bilan de l'opération

Sur l'ensemble de cette opération, 13 940 heures d'insertion sociale étaient prévues. Au 31 décembre 2013, **17 239 heures** sont comptabilisées.

12 entreprises de travaux publics ont réalisées des heures dans le cadre de cette opération.

9 marchés de travaux étaient soumis à la clause insertion sociale.

17 239 heures d'insertion sociale ont été réalisées pour 13 940 heures prévues, soit un taux de réalisation de 123%.

40 contrats au total ont été conclus, pour 17 239 heures réalisées, soit en moyenne 430 heures par contrat.

35 personnes ont pu bénéficier grâce à ce dispositif d'un retour vers l'emploi.

40% des contrats signés étaient des contrats pérennes (d'une durée de plus de 6 mois).

Plus de 57% des contrats conclus étaient des contrats en intérim, dont 52% en intérim d'insertion.

20% des contrats étaient en alternance.

La moitié des bénéficiaires étaient soit des jeunes de moins de 26 ans sans qualification, soit des chômeurs de longue durée. Un tiers des bénéficiaires étaient issus des ZUS.

Enfin, à ce jour et selon les informations communiquées par les entreprises à ce stade, 15 bénéficiaires sont toujours en poste dans la même entreprise ou dans une autre structure, soit 43%.

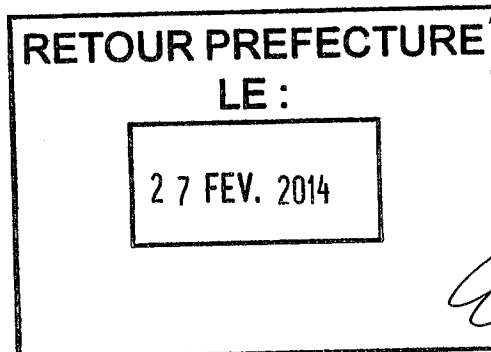
Le bilan détaillé de l'action d'insertion sociale dans les marchés de travaux de l'opération Axe Bus de la Voie du Canal de Saint Martory (VCSM) est annexé à la présente délibération.

* *
*

- Le Comité Syndical :
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan de l'action d'insertion sociale dans les marchés de travaux de l'opération Axe Bus de la Voie du Canal de Saint Martory (VCSM).

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a horizontal stroke.

Pierre COHEN